

COMMUNE DE SAINTE CECILE D'ANDORGE

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 2 juin 2023

Le 2 juin 2023 à 18 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques PÉPIN, Maire.

Membres présents : Jacques PEPIN, André DUMAS, Dorian DESIERES, Dominique PANTEL, Joris MICHEL, Andrée RIGAUD, Emilie MAURIN, Philippe FALCHETTI, Joddy DUMAZERT, Delphine BLADOWSKI, Valérie CROCHET.

Membres représentés : Laurent AIGLON par Joris MICHEL, Dominique BONNET par Jacques PEPIN, Gérard VINCENTY par Dorian DESIERES.

Membres absents : Marie-Anne BONNET

Secrétaire de séance : André DUMAS

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h00.

Nombre de présents : 11

Total exprimé : 14

Vote par procuration : 3

Absents excusés : 1

BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1-2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions de décision modificative n°1-2023, dont le détail est le suivant :

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|--------------------------------------|--------------|--------------------|--------------------------------------|---|--------------------|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| Chap. | Libellés | Montant | Chap. | Libellés | Montant |
| 041 | Terrains nus | 10 000.00 € | 041 | Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables | 10 000.00 € |
| TOTAL Dépenses investissement | | 10 000.00 € | TOTAL Recettes investissement | | 10 000.00 € |

Adopté à l'unanimité

FINANCES PUBLIQUES – PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DU PAYS GRAND COMBIEN

Le Maire propose de soutenir l'Office Municipal des Sports du Pays Grand Combien à l'occasion de la randonnée Sports/Santé organisée à l'initiative de ce dernier.

Cette journée porte sur une marche organisée sur la voie verte, rejoignant Ste Cécile au Collet de Dèze.

La participation financière attribuée à l'OMS est de 120 €.

Adopté à l'unanimité

FINANCES PUBLIQUES – RETRAIT DE LA DELIBERATION N°11-2022 ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

La délibération relative au vote des taux d'imposition des taxes directes locales adoptée le 31 mars 2023, doit être, sur demande de la préfecture, retirée.

Il est nécessaire en effet d'y ajouter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Maire propose de maintenir le taux actuellement en vigueur, soit 10.43%.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT DE CONTRATS SAISONNIERS

Le Maire rappelle que chaque année des saisonniers sont recrutés pour pallier au départ en congés des agents titulaires. Il distingue d'une part les étudiants, embauchés sur une période maximale de 3 semaines, selon les conditions suivantes : être domicilié sur la Commune, être étudiant et être majeur, et d'autre part les saisonniers recrutés en vue de la réalisation de travaux de débroussaillage.

Il précise que les agents saisonniers seront au nombre de quatre, recrutés chacun selon les périodes contractuelles suivantes :

- Du 1^{er} juin 2023 au 31 août 2023
- Du 3 juillet 2023 au 21 juillet 2023
- Du 17 juillet 2023 au 28 juillet 2023
- Du 31 juillet 2023 au 11 août 2023

Ces saisonniers sont recrutés en CDD, au grade d'adjoint technique, selon les indices de rémunération suivants : Indice brut 397 / indice majoré 361.

Adopté à l'unanimité**FINANCES PUBLIQUES – REALISATION D'UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'achat d'un camion pour le service technique.

Pour ce faire, il propose la réalisation d'un emprunt de 50 000 € auprès de la caisse d'épargne et en présente les nouvelles conditions financières :

- Montant emprunté : 50 000 €, sur 7 ans, au taux de 4.02%.
- Le montant trimestriel à régler sera de 2057.36 €.

Adopté à l'unanimité**COMMANDE PUBLIQUE – CONVENTION RELATIVE AU LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS**

Monsieur le Maire expose au conseil la possibilité de faire procéder à la capture des chats non identifiés afin de les stériliser et les déposer ensuite sur leur lieu de trappage.

La Commune ayant déjà procédé à ce type d'opération et afin de répondre aux signalements transmis par la population au sujet de chats errants, Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler son partenariat avec l'association 30 millions d'amis.

Cette convention repose sur un engagement de la Commune à capturer 10 chats, à les remettre au vétérinaire pour stérilisation et identification puis à les relâcher sur leur lieu de trappage.

Le coût de cette opération s'élève à 45 euros par chat.

Adopté à l'unanimité**FINANCES PUBLIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ALES AGGLOMERATION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut solliciter, d'Alès Agglomération, une subvention au titre des fonds de concours pour l'achat d'un véhicule destiné au ramassage des encombrants sur la Commune.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de fond de concours pour l'achat de ce véhicule, dont le montant prévisionnel est estimé à 42 800.00 € HT.

Cet achat se traduit par le plan de financement prévisionnel ci-après :

| DEPENSES HT (en €) | | RECETTES HT (en €) | |
|---|--------------------|--------------------------------------|--------------------|
| Montant total prévisionnel de l'achat du véhicule | 42 800.00 € | Fonds de concours Alès Agglomération | 15 000.00 € |
| | | Autofinancement | 27 800.00 € |
| TOTAL Dépenses HT | 42 800.00 € | TOTAL Recettes HT | 42 800.00 € |

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à Sainte Cécile d'Andorge, le 6 juin 2023.

Le Maire,
Jacques PÉPIN.



